



IRR 322

TRAITEMENT DEEE
LOGISTIQUE EN ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement une seconde nature

<p>CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>
--

• **EVOLUTION**

VERSION	MOTIF	NOM DU SIGNATAIRE	REMARQUES	SIGNATURE
1.0 du 05/09/2006	Création	M. REZZAK		
1.1 du 15/04/2008	Evolution	M. REZZAK		
1.2 du 16/04/2009	Evolution	M. REZZAK		
1.3 du 20/04/2009	Evolution	M. REZZAK		

• **DIFFUSION :**

Classeurs Enregistrement et support informatique serveur/EXPLOITATION/ISO QSE.
Site Internet www.reeso.org. Affichage dans l'entreprise.

SAS REESO au capital de 77.000€
TEL : 01.39.33. 08.68 / 01.34. 05.84.75 / FAX : 01.39.83.22.30
Siret: 490 660 347 00017 – APE 3900Z - TVA FR3949066034700017
www.reeso.org / contact@reeso.org

CHARTRE

de l'Environnement et du Développement Durable



L'engagement du groupement Reeso en matière de protection de l'environnement s'appuie sur un système de management environnemental mais aussi un système de management en qualité et en sécurité.

Il est de la responsabilité de chaque entité du groupement REESO de mettre en œuvre cette politique en appliquant la charte.

Notre rôle est d'offrir à nos clients un service conçu sur l'ensemble des valeurs du développement durable (Environnementales - Sociales - Economiques) afin de pérenniser nos actions.

RESPECTER LA REGLEMENTATION

REESO s'assure une veille réglementaire visant à conformer notre groupement aux exigences légales et autres exigences en vigueur afin de conduire toutes opérations dans le plus grand respect des lois et des règlements en vigueur.

SENSIBILISER LE PERSONNEL

Sensibiliser et former le personnel de REESO et de ses membres à exercer leurs activités d'une manière responsable vis à vis des risques liés à la qualité, à la sécurité, et à l'environnement.

DIMINUER LES IMPACTS

Réduire le transport depuis le détenteur jusqu'au site de traitement, la production de déchets ultimes et l'incidence de toute activité sur les ressources naturelles.

Réduire les émissions de CO2 correspondant aux émissions de gaz à effet de serre relatives au transport des DEEE de ses clients au cours de l'année 2009.

Développer et améliorer les techniques de recyclage en intégrant des sites d'exploitations performants et innovants afin de valoriser aux mieux les matières.

AMELIORATION EN CONTINUE

Réévaluer en permanence chacun des principes décrits ci-dessus pour s'assurer qu'ils s'inscrivent dans la stratégie environnementale pour laquelle nous avons optés.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Collaborer étroitement avec d'autres acteurs du secteur privé, les pouvoirs publics et les groupes d'intérêt public pour appliquer une politique solide en faveur de l'environnement; offrir nos conseils en la matière pour étayer les efforts dans le domaine du recyclage des DEEE.

Choisir nos sous-traitants ou nos filières en fonction de leurs pratiques acquises dans la protection de l'environnement, la qualité du service et la santé du personnel.

REESO intègre la notion de dimension sociale en confiant des prestations aux Entreprises Adaptées et des Entreprises d'Insertion.

REESO participe au développement du tissu économique régionales en collaborant avec des partenaires de la locaux.

Je m'engage ce jour, le 20 avril 2010, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'application de cette charte.

Le Président